



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Bilan des acquisitions et des cessions immobilières année 2014**

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| DE20150511_13                 | Conseil municipal du 11 mai 2015  |
| Rapporteur :<br>Pascal MONIER | Télétransmise à la Préfecture le 13 MAI 2015<br>Affichée le 13 mai 2015 |

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

## Bilan des acquisitions et des cessions immobilières année 2014

Développement urbain  
id : 917

Conseil municipal  
11 mai 2015

13

Rapporteur : Pascal MONIER

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 (article 11), il vous est proposé d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Ville en 2014.

Les tableaux ci-annexés font état, d'une part des opérations immobilières décidées par le Conseil municipal durant l'année 2014 (annexe I) et d'autre part, des actes régularisés par application de décisions antérieures (annexe II). Enfin, les données des annexes I et II sont agrégées dans l'annexe III.

1 – Les engagements de l'année 2014 : 9 acquisitions et 9 cessions se répartissent ainsi :

a) Acquisitions :

➤ Valeur totale des biens acquis à titre onéreux et à titre gratuit 31 821,00 € dont :

- 1 acquisition à titre onéreux pour un montant de 5 000,00 € correspondant à du terrain en nature de voirie pour l'élargissement de la rue Jules Durandeaue ;
- 8 acquisitions à titre gratuit pour une valeur estimée à 26 823,00 € dont 23 480,00 € dans le cadre des échanges de foncier avec le bailleur au titre de l'ORU Basseau/Grande Garenne, le reste pour des aménagements de voirie.

b) Cessions :

➤ Valeur totale des biens cédés à titre onéreux et à titre gratuit 238 333,00 €

Les 9 cessions sont intervenues pour permettre la restructuration du patrimoine communal répartie comme suit :

- dessaisissement patrimoine : 144 910,00 €
- cession de terrain non bâti dans le cadre de l'EHPAD de Beaulieu (pour les besoins d'une cour logistique) d'un montant de 2 400,00 € ;
- cession à Logélia à titre gratuit de terrain à bâtir d'une valeur de 91 023,00 € dans le cadre de l'ORU Basseau/Grande Garenne.

2 – Les engagements antérieurs :

L'annexe II retrace les opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue pendant l'année 2014 en exécution d'engagements décidés les années précédentes.

➤ La valeur totale des biens cédés (2 cessions) s'élève à 142 000,00 € dont :

- 1 cession pour création d'activités économiques d'une valeur de 55 000,00 €

→ 1 cession à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême pour aménagement du réseau de transport urbain d'une valeur de 87 000,00 €.

L'annexe III cumule les données relatives aux opérations immobilières décrites en annexes I et II engagées ou régularisées durant l'exercice budgétaire 2014.

On constate que :

➤ La valeur totale des biens acquis s'élève à 31 823,00 € :

→ 1 acquisition à titre onéreux pour un montant de 5 000,00 €

→ 8 acquisitions à titre gratuit pour une valeur de biens estimée à 26 823,00 €.

➤ La valeur totale des biens cédés s'élève à 380 333,00 € :

→ 6 cessions à titre onéreux pour un montant de 289 310,00 €

→ 5 cessions à titre gratuit pour un montant de 91 023,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour

11 mai 2015

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



